

TERMINOLOGIE

SECTEUR DE LIAISON

Tronçon d'itinéraire compris entre 2 contrôles horaires successifs.

SECTION

Ensemble des secteurs compris entre :

- le départ et le 1^{er} regroupement,
- deux regroupements successifs,
- le dernier regroupement et l'arrivée d'étape ou du rallye.

ETAPE

Chacune des parties du rallye séparée par un arrêt d'au moins 8 heures

Recommandation :

Le temps entre l'heure d'arrivée théorique d'une étape de la 1^{ère} voiture et l'heure de départ de l'étape suivante de la 1^{ère} voiture sera égal à 8 heures minimum, augmenté de la durée en minutes du nombre maximum des partants.

NEUTRALISATION

Temps pendant lequel des équipages sont stoppés par l'organisation, pour quelque raison que ce soit.

REGROUPEMENT

Arrêt prévu par l'organisation pour permettre d'une part à un retour à l'horaire théorique et d'autre part, le regroupement des équipages restant en course.

Le temps d'arrêt peut être différent selon les équipages.

PARC FERME

Zone dans laquelle aucune réparation, ni intervention n'est possible, sauf dans les cas expressément prévus par les règlements internationaux et par le règlement particulier du rallye.

ADDITIF

Bulletin officiel faisant partie intégrante du règlement particulier du rallye et destiné à modifier, préciser ou compléter ce dernier. Les additifs doivent être numérotés et datés. Les concurrents (ou membres de l'équipage) doivent en accuser réception par émargement. Les additifs sont établis :

- par l'organisation, jusqu'au jour des vérifications ;
- par les Commissaires Sportifs du rallye pendant toute la durée de la compétition.

CARNET DE CONTROLE

Carnet destiné à recueillir les visas des différents contrôles prévus sur l'itinéraire. Ce carnet comporte une page par secteur. Il est prévu un carnet de contrôle par section d'étape. Obligatoire dans tous les rallyes.

EPREUVE SPECIALE

Epreuve de vitesse sur route à usage privatif.